

Motion relative à la sécheresse

19.00309

En présence de 32 membres élus (sur 54 au total)
16 excusés
6 absents

Siège Social
13 av. des Droits de l'Homme
45921 ORLÉANS cedex 9
Tél : 02 38 71 91 10
Fax : 02 38 71 91 12
Email : accueil@centre.chambagri.fr

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session ordinaire le 27 septembre 2019 sous la présidence de Philippe NOYAU

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Vu les motions relatives à la sécheresse prises en Session par la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire le 30 novembre 2018 et le 26 avril 2019,

Considérant les épisodes de canicule et la sécheresse estivale qui ont touché la région depuis la mi-juin et les conséquences directes sur l'affouragement des troupeaux, ainsi que l'ensemble des productions agricoles et forestières,

Considérant les deux années agricoles difficiles économiquement pour l'ensemble des exploitations agricoles et forestières,

Considérant la dégradation des prairies au regard de la sécheresse 2018 avec une perte de rendement,

Rappelle l'importance de sécuriser les productions par le stockage de l'eau et l'irrigation aux moments les plus opportuns et sensibles pour toutes les cultures,

Rappelle l'importance d'augmenter les capacités de stockage de fourrages des élevages pour que ces derniers puissent faire face à la récurrence des épisodes de sécheresse,

Alerte sur la décapitalisation des cheptels et la saturation du marché de la viande et des reproducteurs entraînant une baisse notable des cours,

Alerte sur la fragilité économique croissante des élevages et les difficultés de trésorerie de certains,

Alerte sur le grand désarroi moral des éleveurs et le risque d'abandon de l'élevage sur certaines exploitations et certains territoires,

Demande l'obtention de la reconnaissance calamité pour la région avec une révision du taux de perte de 13% du produit brut de l'exploitation.

Demande la mobilisation du FAC (Fonds d'Allègement des Charges) avec une nouvelle dotation au regard de la situation très dégradée de l'élevage.

Demande l'utilisation des jachères pour affourager les troupeaux au printemps 2020, dans la continuité de 2019.

Demande que toutes les surfaces disponibles soient proposées pour le pâturage et l'alimentation des troupeaux.

Demande le dégrèvement de la TATFNB, et de faciliter les remises gracieuses pour les agriculteurs en situation financière difficile.

Demande la mise en place de mesures structurelles telles que la révision du dispositif assurantiel pour aléas climatiques, des mesures fiscales facilitant la gestion des stocks, un plan d'investissement pour la création de réserve d'eau.

Demande que la Région, comme le recommande la mission du CGAER sur les zones intermédiaires, utilise le second pilier de la PAC pour un plus grand partage des pratiques agricoles, une diversification des productions et des métiers pour maintenir une agriculture viable dans des territoires qui subissent plus brutalement que d'autres les effets cumulés de la PAC, de l'évolution démographique et du climat.

Demande la réouverture de la mesure irrigation dans le prochain programme de développement rural du FEADER et dans le prochain Contrat de projet Etat / Région et dans l'attente, la mise en œuvre d'un régime notifié pour le financement des investissements d'irrigation sur la totalité du territoire régionale,

Demande à la Région de réanbonder l'enveloppe CAP fourrages.

Demande à la Région la mise en place d'un dispositif exceptionnel à la hauteur des pertes estimées en région Centre Val-de-Loire :

- soit par le versement d'une aide directe de trésorerie,
- soit par l'attribution ou le cautionnement de prêt à la trésorerie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibéré à Orléans le 27 septembre 2019

Le Président,

Philippe NOYAU



